

Compte-rendu du conseil communautaire du mercredi 26 avril 2017

Présents : Monique ALIES, Michel ARVIEU, Annie BEL, André BERNAT, Jacques BERNAT, Bernadette BOULANGER-ROUQUETTE, Albert BOUSQUET, Claude CHIBAUDEL, Marie-Renée COEURVEILLE, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Alain DEJOB, Jean-Louis FRANJEAU, Eric HOULES, Virginie JAUFFRET, Michel LEBOND, Jean-Louis LIQUIERE, David MAURY, Jean MILESI, Viviane RAMONDENC, Jean-François ROUSSET, Bernard ROUVE, Michèle SICARD, Fernande SINGER, Anne-Claire SOLIER, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

Excusés ayant donné un pouvoir :

Jean-Marc NEGRE pouvoir à Claude CHIBAUDEL
Marc TOURRET pouvoir à Cyril TOUZET
Jean-François BRU pouvoir à Jacques BERNAT
Bernard ARNOULD pouvoir à Anne-Claire SOLIER
Patrick RIVEMALE pouvoir à Jean-François ROUSSET

Absents : Jean MILESI, Jean-Luc JACQUEMOND

Secrétaire de séance : Annie BEL

Mr le Président ouvre la séance en demandant s'il y a des observations sur le compte rendu du 28/03/2017. Le compte-rendu de la séance du 28 mars 2017 est validé à l'unanimité.

Mr le Président demande d'inscrire à l'ordre du jour les délibérations relatives aux points suivants :

- **Sécurisation du sentier de randonnée de Balaguier sur un tronçon en bordure de la RD 999 au niveau du lieu-dit le Viala**
- **Location du logement T4 situé au 20 avenue d'Albi à Saint-Sernin sur Rance**
- **Location du logement T2 situé au 20 avenue d'Albi à Saint-Sernin sur Rance**
- **Modification du plan de financement de l'Ecomusée de Montaigut**
- **Achèvement du PLUI de Camarés**

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
ACCEPTTE l'inscription de ces délibérations à l'ordre du jour du Conseil Communautaire.

Vote des budgets primitifs 2017 :

- **Budget Annexe de la ZA Saint-Pierre :**

Mr le Président présente le Budget Annexe de la Zone d'activité de Saint-Pierre (Rebourguil) équilibré comme suit :

		DEPENSES ou déficit reporté	RECETTES ou excédent reporté
FONCTIONNEMENT	Mouvements réels	79 147.76	249 598.00
	Mouvements d'ordre	324 832.30	
	Résultat reporté		154 382.06
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		403 980.06	403 980.06
INVESTISSEMENT	Mouvements réels	25 113.00	48 818.00
	Mouvements d'ordre		324 832.30
	Résultat reporté	348 537.30	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		373 650.30	373 650.30

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
APPROUVE le budget primitif 2017 de la ZA de Saint-Pierre.

- **Budget Annexe de la ZA de la Plaine Haute**

Mr le Président présente le Budget Annexe de la Zone d'activité de la Plaine Haute (Montlaur) équilibré comme suit :

		DEPENSES ou déficit reporté	RECETTES ou excédent reporté
FONCTIONNEMENT	Mouvements réels	15 817.99	31 990.00
	Mouvements d'ordre	131 785.89	
	Résultat reporté		115 613.88
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		147 603.88	147 603.88
INVESTISSEMENT	Mouvements réels	21 437.00	
	Mouvements d'ordre		131 785.89
	Résultat reporté	110 348.89	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		131 785.89	131 785.89

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
APPROUVE le budget primitif 2017 de la ZA de la Plaine Haute.

- **Budget Annexe de la ZA Bel Air**

Mr le Président présente le Budget Annexe de la Zone d'activité de Bel Air (Camarès) équilibré comme suit :

		DEPENSES ou déficit reporté	RECETTES ou excédent reporté
FONCTIONNEMENT	Mouvements réels	332 500.00	134 500.00
	Mouvements d'ordre		198 000.00
	Résultat reporté		
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		332 500.00	332 500.00
INVESTISSEMENT	Mouvements réels		198 000.00
	Mouvements d'ordre	198 000.00	
	Résultat reporté		
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		198 000.00	198 000.00

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
APPROUVE le budget primitif 2017 de la ZA de Bel Air.

- **Budget Annexe Cinéma :**

Mr le Président présente le Budget Annexe du Cinéma Le Temple de Camarès équilibré comme suit :

		DEPENSES ou déficit reporté	RECETTES ou excédent reporté
FONCTIONNEMENT	Mouvements réels	41 300.61	40 200.00
	Mouvements d'ordre	460.00	
	Résultat reporté		1 560.61
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		41 760.61	41 760.61
INVESTISSEMENT	Mouvements réels	460.00	457.00
	Mouvements d'ordre		460.00
	Résultat reporté	457.00	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		917.00	917.00

Remarque : ce budget est en équilibre grâce à la subvention du budget général de la Communauté de communes.

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
APPROUVE le budget primitif 2017 du **Cinéma**.

- **Budget Annexe Ordures Ménagères :**

Mr le Président présente le Budget Annexe «service d'enlèvement des ordures ménagères» équilibré comme suit :

		DEPENSES ou déficit reporté	RECETTES ou excédent reporté
FONCTIONNEMENT	Mouvements réels	609 636.47	759 450.00
	Mouvements d'ordre	172 204.00	27 548.00
	Résultat reporté	5 157.53	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		786 998.00	786 998.00
INVESTISSEMENT	Mouvements réels	361 853.46	103 581.69
	Mouvements d'ordre	27 548.00	172 204.00
	Résultat reporté		113 615.77
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		389 401.46	389 401.46

Remarques :

Achat d'un camion polybenne :

il faut prévoir en 2017 l'achat d'un camion polybenne qui servirait à la collecte du verre et aux rotations et transports des bennes des quais des 3 déchèteries.

Celui qui est actuellement utilisé par le service technique ne peut être mis à disposition du service OM pour plusieurs raisons : il est très utilisé et donc peu disponible, sa benne est trop haute.

Cet achat représente un budget de 130 000 €.

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
APPROUVE le budget primitif 2017 des **Ordures Ménagères**

- Vote du **Budget Principal** de la communauté de communes :

Mr le Président présente le Budget Principal équilibré comme suit :

		DEPENSES ou déficit reporté	RECETTES ou excédent reporté
FONCTIONNEMENT	Mouvements réels	3 293 886.03	3 762 418.00
	Mouvements d'ordre	881 945.00	50 000.00
	Résultat reporté		363 413.03
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		4 175 831.03	4 175 831.03
INVESTISSEMENT	Mouvements réels	4 940 153.67	4 293 846.02
	Mouvements d'ordre	50 000.00	881 945.00
	Résultat reporté	185 637.35	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		5 175 791.02	5 175 791.02

C. Chibaudel :

Les associations suivantes : centres de loisirs de Belmont, de Camarès, halte garderie de Belmont et microcrèche de Camarès, ESSI et ADMR à St Sernin, ainsi que l'OT (en jaune sur la présentation du budget) emploient du personnel. Il convient de voter ces subventions pour leur permettre d'assurer leurs charges de personnel

Il est nécessaire d'inscrire au budget la totalité des dépenses des différentes opérations pour pouvoir solliciter les différents partenaires, même s'il est fort probable que les dépenses d'investissement se répartissent sur plusieurs années.

Aide exceptionnelle suite au sinistre à Tauriac de Camarès :

Mr le président rappelle aux conseillers que le bâtiment abritant la mairie de Tauriac de Camarès et un logement communal ont été entièrement détruits par un incendie. La mairie sera abritée dans un ALGECO et la commune a perdu son logement communal. Le président suggère d'attribuer une aide à la commune de Tauriac pour contribuer aux dépenses dues à ce sinistre.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'attribuer une aide exceptionnelle de 20 000 € à la commune de Tauriac de Camarès et valide l'inscription de celle-ci au budget. Le président remercie l'ensemble des conseillers au nom du maire de Tauriac.

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2017 du Budget Général de la communauté de communes.

C Chibaudel :

Je crois que nous avons franchi une étape importante puisque que nous venons de valider l'ensemble de nos budgets. Je remercie Monsieur Delmond et Marie-Paule Condamines qui ont contribué à leur élaboration. Nous aurons maintenant comme objectif de faire évoluer l'ensemble de notre territoire afin qu'il se développe, qu'il soit attractif, ceci au bénéfice de nos communes et des administrés.

TEOM - Taxes TEOM et redevances

C. Chibaudel : l'harmonisation de la redevance et la taxe pour le paiement du service ordures ménagères fera partie du travail de l'été et de l'automne. Une période de 5 ans maximum est autorisée pour cette harmonisation.

Le taux de cette taxe sur Camarès est de 11.5% appliqué à la valeur locative des bâtiments. Ce taux est plafonné à 2 fois la valeur locative moyenne communale, mais c'est un plafonnement par bien et non pas par contribuable, aussi si un même contribuable possède un autre bien, il peut arriver de dépasser ce plafond.

Annie Bel : la répartition n'est pas la même puisque les redevances sont calculées selon le nombre de personnes par famille et la taxe selon la valeur des habitations cela défavorise les personnes vivant seules dans de grands bâtiments.

C Chibaudel : le coût de la gestion de la redevance des particuliers n'incombe plus à la communauté de communes puisque le recouvrement de la taxe est géré par la trésorerie. Cela représente une économie pour la CC.

Le conseil communautaire à l'unanimité, décide de reconduire le fonctionnement de l'année 2016, c'est à dire d'appliquer la TEOM sur le secteur de l'ancienne communauté de communes du Rougier de Camarés selon un taux de 11.5%.

Vote des taux d'imposition de la taxe d'habitation, de la taxe foncière et de la contribution foncière des entreprises pour 2017 :

Après présentation par le président de la simulation établie par l'administration sur la base des taux moyens pondérés suivants et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **DECIDE :**

de VOTER, à l'unanimité des membres présents ou représentés, les taux 2017 suivants :

Taxe d'habitation	9.88%
Taxe foncière sur le bâti	4.60%
Taxe foncière sur le non bâti	19.74%
CFE (Cotisation foncière des entreprises)	29.00 %

Approbation du tarif de la taxe de séjour et période de recouvrement :

Mr le président explique que la taxe de séjour était instituée sur le secteur de l'ancienne communauté de communes du Rougier de Camarés selon les modalités suivantes : 0.35 € par personne et par nuitée pendant la période du 15 mai au 30 septembre.

Les deux autres communautés de communes (Pays Belmontais et Pays Saint-Serninois) n'avaient pas institué de taxe de séjour.

Cette taxe de séjour doit être étendue à l'ensemble du territoire de la communauté de communes en 2018 mais le président propose que pour la saison 2017, le fonctionnement de l'année 2016 soit reconduit.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, reconduit le fonctionnement de la taxe de séjour à l'identique de celui de 2016 : La taxe de séjour sera appliquée sur le territoire du Rougier de Camarés selon les modalités suivantes : 0.35 € par personne et par nuitée pendant la période du 15 mai au 30 septembre.

Liquidation des budgets annexe TAD Saint-Sernin et Atelier Relais de Montfranc :

Monsieur Delmond explique que la préfecture, dans l'arrêté de fusion, a reconduit deux budgets annexes rattachés à la communauté de commune du Pays Saint-Serninois : Transport à la demande et Atelier Relais de Montfranc

Or ces budgets n'ont plus lieu d'être : les Transports à la demande des autres secteurs sont inclus dans le budget général, et il n'est pas nécessaire d'avoir un budget annexe pour suivre leur exploitation.

Le bâtiment de l'atelier Relais de Montfranc ayant été vendu, il n'y a plus lieu de suivre financièrement cette activité.

Mr le président propose au conseil de dissoudre les deux budgets annexes TAD Saint-Sernin et Atelier Relais de Montfranc.

Le conseil communautaire, à l'unanimité,
APPROUVE la dissolution des budgets annexes TAD Saint-Sernin et Atelier Relais de Montfranc.

Tarifs des piscines de Saint-Sernin sur Rance et Belmont sur Rance

Sur proposition de la commission Equipement sportifs et culturels, Monsieur le président soumet au Conseil l'organisation suivante :

Saint Sernin sur Rance Base de Loisirs la Chaussé du Lapin

Tarifs

	Produits	Tarifs
Piscine	adultes et enfants	2.00 €
	tarif groupe à partir de 10 entrées	1.50 €
	carte abonnement 10 entrées	17.50 €
Buvette	glaces tarif 1	2.50 €
	glaces tarif 2	2.00 €
	glaces tarif 3	1.50 €
	glaces tarif 4	1.00 €
	Boissons	2.00 €
	friandises	1.20 €
	paquets de chips	0.80 €

En ce qui concerne, les dates d'ouverture de la piscine située sur la base de loisirs de Saint-Sernin sur Rance, le président propose l'organisation suivante :

Ouverture aux scolaires : semaine 24 a 27 : du 12 juin au 7 juillet

Ouverture au public : les Week-end du 24-25 juin, du 1 et 2 juillet, puis 7 sur 7 jours du 8 juillet au 31 août.

Le président propose que monsieur Olivier DESPLAS, maître nageur, travaillant sous un statut d'auto entrepreneur, soit chargé de la surveillance de la piscine de Saint Sernin comme les années précédentes.

Monsieur le président expose qu'il est nécessaire de nommer un régisseur de recettes à la Base de loisirs de saint-sernin sur Rance

Piscine de Belmont sur Rance

Tarifs de la piscine :

Carte scolaire mois de juin	6 €
Carte scolaire juin, juillet, août	27 €
Entrée enfant (-16 ans)	1.70 €
Entrée adulte (+16 ans)	2.40 €
Carte de 10 entrées enfant (-16 ans)	11 €
Carte de 10 entrées adultes (+16 ans)	18 €
Carte de 5 entrées enfant (-16 ans)	6.20 €
Carte de 5 entrées adultes (+16 ans)	10 €
Colonie de vacances par enfant	1 €
Visiteur	0.5 €

Buvette :

glaces tarif 1	2.50 €
glaces tarif 2	2.00 €
glaces tarif 3	1.50 €
glaces tarif 4	1.00 €
Boissons	2.00 €
friandises	1.20 €
paquets de chips	0.80 €

les cartes scolaires sont attribuées

- aux enfants scolarisés sur le territoire de la Communauté de communes
- aux enfants dont les parents ont leur résidence principale sur le territoire de la communauté de Communes

Seuls les enfants de –de 16 ans ou ayant 16 ans dans l'année peuvent être bénéficiaires de ces cartes.

Ouverture de la piscine de Belmont sur Rance : la piscine serait ouverte du 29 mai au 3 septembre

Monsieur le président expose qu'il est nécessaire de nommer un régisseur de recettes à la piscine de Belmont sur Rance

L. Nerozzi (agent communale de Belmont) sera mis à disposition pour exercer les fonctions de maître nageur pendant 3 mois à la piscine de Belmont

Question : Pourquoi n'harmonise-t-on pas les tarifs de ces deux piscines ?

Annie Bel : les grilles de tarifs étaient très différentes sur les deux lieux, aussi bien dans les montants que dans leur répartition. Les lieux et donc les services aussi sont différents. Les deux publics y ont leur habitude. Nous avons fait quelques modifications, mais ce n'était pas possible de refondre cela rapidement avant l'ouverture de la saison. Ce travail sera fait par la commission équipements culturels et sportifs avant la saison 2018.

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs, les dates d'ouverture et l'organisation proposée par le président pour les deux piscines intercommunales.

Approuve la nomination de régisseurs pour la base de Loisirs de Saint-Sernin/Rance et la piscine de Belmont/Rance.

Délibération concernant les conventions avec le SDIS

Les travaux réalisés en 2016 sur les centres de secours de Camarès (remplacement chaudière) et de Saint-Sernin bénéficient d'un concours financier du SDIS. Ce dernier propose à cet effet la signature de conventions pour un accompagnement financier à hauteur de 50 % de cette dépense.

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer lesdites conventions.

Monsieur le président informe le conseil de la réhabilitation du centre de secours de Saint-Sernin sur Rance. Ces travaux ont été entrepris par la communauté de communes du Pays Saint-Serninois. Ils se sont déroulés au cours de l'année 2016 et se sont achevés en janvier 2017.

Le commandant Guesdon était chargé du suivi des travaux.

Le montant de ces travaux s'élève à s'élève à 28 493,96 € HT. Ces travaux ont été réglés par la communauté de communes.

Lors de la mise en place du projet, en 2015, il avait été convenu que ces travaux seraient financés à 50 % par le SDIS de l'Aveyron et à 50 % par la Communauté de Communes.

Le montant restant à la charge de la communauté de communes serait couvert par une participation des 12 communes dépendant du Centre de Secours de Saint Sernin-sur-Rance.

Cette participation des communes, comme il en a été décidé, se ferait au prorata de la population de chaque commune en prenant pour base les derniers résultats de l'INSEE c'est-à-dire la population légale 2012 entrant en vigueur le 1er janvier 2015.

La participation de chaque entité aux travaux de réhabilitation se répartira de la manière suivante :

Organisme	Population (nbre habitants)	%population	% participation	participation
SDIS			50%	14 246.98 €
Balaguier	102	3.18%	1.59%	453.41 €
La Bastide Solages	113	3.53%	1.76%	502.31 €
Combret	304	9.49%	4.74%	1 351.35 €
Coupiac	446	13.92%	6.96%	1 982.58 €
La Serre	130	4.06%	2.03%	577.88 €
Laval-Roquecezière	270	8.42%	4.21%	1 200.21 €
Martrin	240	7.49%	3.74%	1 066.86 €
Montfranc	125	3.90%	1.95%	555.65 €
Plaisance	217	6.77%	3.39%	964.62 €
Pousthomy	216	6.74%	3.37%	960.17 €
Saint-Juèry	255	7.96%	3.98%	1 133.54 €
Saint Sernin sur Rance	787	24.56%	12.28%	3 498.40 €
Total	3205	100.00%	100%	28 493.96 €

Pour pouvoir demander le règlement de cette participation Le président demande que le conseil approuve ce plan financier et valide la répartition des participations entre le SIS et les communes dépendant du centre de secours de Saint-Sernin sur Rance.

Le Conseil communautaire à l'unanimité

APPROUVE le plan financier de cette opération,

DECIDE de couvrir le financement des travaux du centre de secours par une participation de 50 % SDIS, le reste à charge étant assumé des 12 communes dépendant du Centre de Secours de Saint Sernin/Rance. Cette participation des communes se faisant au prorata de la population de chacune des communes :

Attribution du marché et mission de maîtrise d'œuvre : ZA Bel Air à Camarès

Monsieur le Président rappelle que, dans le cadre du projet d'extension de la zone d'activités de Bel-Air, la commune de Camarès a confié, en 2016, la constitution des dossiers préalables et la maîtrise d'œuvre de l'opération à la **SCP Jean-Luc GRAVELLIER & Christophe FOURCADIER**.

Les volets de la mission restant à réaliser à ce jour concernent les travaux fonciers, l'implantation des emprises voirie avant travaux et la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant global de 14 923 € hors taxe.

Monsieur le Président indique ensuite que la consultation lancée pour les travaux d'aménagement de ce lotissement d'activités Bel-Air 2 est à présent terminée.

Le marché comprend 2 lots séparés :

- Lot n°1 – terrassements et voiries,
- Lot n°2 – réseaux.

Il communique au Conseil le compte rendu des réunions la Commission d'appel d'offres.

Les propositions retenues par la Commission, portant sur les tranches fermes et tranches optionnelles, sont :

Lot n° - Descriptif	Entreprise	Montant Hors Taxe
1 Terrassements et voiries	SARL GUIPAL	214 414.00 €
2 Réseaux	SARL GUIPAL	109 988.06 €

soit un montant global hors taxe de 324 402.06 € hors taxe.

Le Conseil Communautaire APPROUVE la mission confiée à la SCP Jean-Luc GRAVELLIER & Christophe FOURCADIER pour le suivi de l'opération, la proposition de la Commission d'appel d'offres et DECIDE l'attribution des 2 lots à la Société GUIPAL, conformément à cette proposition,

Délibération sur la compétence Urbanisme :

Le président informe le conseil qu'une réunion vient d'avoir lieu avec Mr Boutonnet (DDT agence Sud - Millau) et Dominique Salles dont l'objet était de connaître l'organisation de communauté de communes en matière d'urbanisme.

Il ressort de cette rencontre qu'il est nécessaire de mettre en place une réunion avec tous les élus et le futur DGS sur la nécessité d'engager une procédure de PLUI.

L'élaboration d'un PLUI engage une réflexion qui dure 2 à 3 ans.

Le maintien de la DGF bonifiée est conditionné à la mise en place de cette démarche.

D'autre part, la commune de Camarès a commencé l'élaboration de son PLU, mais cette démarche n'a pas pu aboutir avant la fusion des communautés de communes.

La communauté de communes ayant la compétence planification d'urbanisme, il faudrait qu'elle délibère pour achever le PLU de Camarès, sinon le travail engagé par Camarès ne sera pas finalisé.

Le président demande donc au Conseil de se prononcer sur ce point.

Le conseil a l'unanimité acte donc d'achever le PLU de Camarès.

Délibération relative au personnel

Le président explique au conseil que divers besoins de service comme l'entretien et la gestion des piscines ou des travaux saisonniers nécessitent de recruter ponctuellement et en urgence du personnel contractuel pour faire face à ces besoins temporaires

Le président demande au conseil de l'autoriser à embaucher du personnel lors d'un accroissement ponctuel d'activité, dans les conditions fixées par l'article 3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (6 mois maximum pendant une même période de 12 mois)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le président à embaucher du personnel contractuel lors d'un accroissement saisonnier d'activité. Il sera chargé d'analyser les besoins en personnel.

Sécurisation du sentier de randonnée sur la commune de Balaguier.

Monsieur le Président expose au conseil communautaire le fait que le sentier de randonnée de Balaguier nécessite d'être sécurisé sur un tronçon en bordure de la RD 999 au niveau du lieu-dit Le Viala : le chemin longe la route et par endroit les randonneurs sont obligés de marcher sur la route, ce qui est dangereux.

Deux rencontres ont eu lieu sur le terrain pour expertise. Il apparaît nécessaire d'aménager à cet endroit un cheminement piéton avec enrochement.

Le montant des travaux hors taxe est de 4842.72 € soit 5811.26 € ttc

Une demande de subvention au titre du FAL peut être déposée au Conseil Départemental de l'Aveyron.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Montant des travaux : 4842.72 € HT

Subvention Conseil Départemental (50 %) : 2421.36 € HT

Autofinancement (50 %) 2421.36 € HT

Le conseil communautaire approuve ce projet et le plan de financement ci-dessus et autorise le président à demander l'aide du Conseil départemental et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Location du logement T4 de Saint-Sernin sur Rance

Monsieur le Président expose au conseil de communauté que le logement T4 situé 20 avenue d'Albi à Saint-Sernin sur Rance de la communauté de communes est libre depuis le 1 mars 2017. D'autre part, il informe le conseil syndical qu'il a été saisi d'une demande de location par Eléonore ORIOL et demande à l'assemblée d'en délibérer. Des travaux de rénovation ont été effectués dans ce logement. Le président propose de fixer le prix de location à 458 euros par mois.

Le conseil communautaire approuve la location du T4 par Eléonore ORIOL au prix de 458 euros par mois et autorise le président à signer tous les documents nécessaires à cette location.

Location du logement T2 de Saint-Sernin sur Rance

Monsieur le Président expose au conseil de communauté que le logement T2 situé 18 avenue d'Albi à Saint-Sernin sur Rance de la communauté de communes sera libre le 1 juin 2017. D'autre part, il informe le conseil syndical qu'il a été saisi d'une demande de location par Nadeche LECLERC et demande à l'assemblée d'en délibérer. Le président propose de maintenir le prix de cette location à 458 euros par mois.

Le conseil communautaire approuve la location du T4 par Eléonore ORIOL au prix de 238.20 euros par mois et autorise le président à signer tous les documents nécessaires à cette location.

Modification du plan de financement de l'Ecomusée de Montaigut

Relativement au plan de financement de l'opération d'aménagement constituant la 2^{ème} phase de l'écomusée de Montaigut, approuvé par délibération du 21 février dernier, Monsieur le Président indique que la demande d'inscription à la programmation du Contrat de Ruralité n'a pu recevoir une suite favorable.

En conséquence, il propose au Conseil Communautaire de solliciter d'autres financements de l'Etat, notamment au titre de la DETR, pour cette phase consistant à redonner à certains bâtiments leur destination première : école, four à pain, forge, habitations des paysans pauvres au Hameau de La Jasse et créer des espaces d'expositions et d'animations ainsi qu'un pôle d'accueil, des échoppes, des sanitaires, tout en souhaitant répondre autant que possible aux normes d'accessibilité et performances énergétiques en vigueur.

Le coût prévisionnel global est estimé à 906 000 € hors taxe.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Subventions sollicitées :

- Etat	25%	:	226 500 €
- Région	15%	:	135 900 €
- Département	15%	:	135 900 €
- Leader	13.8%	:	125 000 €
Autofinancement		:	282 700 €

L'échéancier de réalisation s'échelonne sur 3 ans (2017 à 2019).

Le Conseil communautaire APPROUVE le nouveau plan de financement.

Logo de la communauté de communes

Anne-Claire Solier présente le logo retouché de la communauté de communes.

La version suivante est validée (sans la phrase d'accroche)



André Bernat demande s'il est possible de faire une autre proposition sur un fond évoquant le Rougier.

Les conseillers après discussion se mettent d'accord pour y intégrer la phrase d'accroche :
Territoire de projets

La séance est levée à 23h30.

Le Président,

Claude CHIBAUDEL

